



DGEP
Case postale 3980
1211 Genève 3

Aux enseignant-e-s primaires
Aux enseignant-e-s spécialisé-e-s
Aux éducatrices sociales et éducateurs
sociaux

N/réf. : BR/MD
V/réf. :

Genève, le 30 mars 2010

Concerne : Consultation sur une proposition d'un nouvel horaire scolaire des élèves

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation en vue de l'aménagement d'un nouvel horaire scolaire pour les élèves de la scolarité obligatoire, la commission HarmoS et Horaire Scolaire (HHS), mise sur pied à cet effet, a travaillé plusieurs mois à l'élaboration d'une proposition. Soucieuse d'informer largement et ouvertement tous les partenaires et la population genevoise, elle la soumet aujourd'hui à une large consultation auprès d'une centaine d'instances et d'acteurs de la société genevoise concernés par une telle mesure, et dont la liste est disponible sur le site du DIP www.ge.ch/dip.

Pour la suite de ses travaux, la commission HHS a besoin en effet de connaître le degré d'adhésion à sa proposition et de recueillir des prises de position argumentées et des commentaires utiles afin de fournir ensuite des éléments d'appréciation fondés aux autorités politiques.

La brochure ci-jointe fournit les informations utiles sur l'objet et le but de cette consultation ; elle est également disponible sur le site internet du DIP, ainsi que de nombreux autres renseignements, études, comptes rendus. Les travaux conduits par la SPG au sujet de l'horaire (enquêtes, prises de positions, résolutions, articles) sont également disponibles sur son site www.spg-syndicat.ch.

Afin de consulter le plus largement possible le corps enseignant primaire, le président de la commission HHS, la DGEP, l'OMP et la SPG se sont entendus sur une procédure de consultation :

- La DGEP fait parvenir ci-joint à chaque enseignant-e, éducatrice ou éducateur, la brochure explicative, un questionnaire anonyme et une enveloppe réponse.

- Chaque enseignant-e, éducatrice ou éducateur répond personnellement au questionnaire qu'elle ou il insère dans l'enveloppe annexée. Elle ou il remet le pli fermé à l'endroit prévu à cet effet sur son lieu de travail ou l'envoie directement (en courrier A, le 10 mai au plus tard) à :

Comité de pilotage de la commission HHS
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Case postale 3925
1211 Genève 3

- Les directeurs-trices et les délégué-e-s d'établissement élu-e-s à l'AD de la SPG sont à disposition pour organiser des séances d'information dans les bâtiments scolaires ou répondre à vos éventuelles questions. Les délégués du DIP au sein de la commission HHS peuvent également être sollicités (dans la mesure de leurs disponibilités).
- Le 10 mai, la directrice ou le directeur d'établissement récolte les enveloppes déposées dans son établissement et les envoie fermées au comité de pilotage de la commission HHS.
- Pour les centres médico-pédagogiques, la ou le responsable pédagogique organise le retour selon les mêmes modalités.
- Les résultats de cette consultation seront dépouillés et analysés par le DIP et la SPG, ce qui leur permettra de formuler leur prise de position respective.

Par ailleurs, en tant que professionnel-le de l'éducation, vous serez peut-être sollicité-e par des parents d'élèves. Vous pourrez leur fournir les deux informations suivantes :

- L'ensemble des parents d'élèves sont consultés par le Groupement des Associations de Parents d'élèves du Primaire (GAPP) qui est chargé de fournir des résultats quantitatifs complets et de réaliser une synthèse des réponses des parents.
- Les versions anglaise, portugaise, espagnole et albanaise du questionnaire ainsi qu'un document résumant les objectifs de la consultation sont disponibles sur le site du DIP et peuvent être imprimés à l'intention des parents intéressés.

Nous estimons particulièrement important que les professionnel-le-s de l'enseignement puissent se prononcer sur cette proposition de changement d'horaire scolaire des élèves. Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à répondre à cette consultation.

Nous vous exprimons notre reconnaissance pour votre précieuse contribution et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Maurice Dandelot
Directeur pédagogique
de l'OMP

Bernard Riedweg
Directeur à la DGEP
délégué à la commission HHS

Olivier Baud
Président de la SPG